

## **ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ NORD PAS-DE-CALAIS - Bulletin n°63 – Mars 2011**

AFPS 59-62 MRES (Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité- ex-MNE)  
23, rue Gosselet - 59000 - LILLE Site : [www.nord-palestine.org](http://www.nord-palestine.org) Bulletin : [JPC@nord-palestine.org](mailto:JPC@nord-palestine.org)

### **Edito : Pleinement engagés dans le Boycott/désinvestissement/sanctions**

Le mouvement de soutien au peuple palestinien, dans lequel l'AFPS Nord-Pas de Calais prend sa part, se développe régionalement à un haut degré de mobilisation.

La campagne pour la libération de Salah Hamouri se poursuit. Pour ses six années de détention la campagne en direction de l'Elysée a été active. Elle connaîtra de nouveaux développements en avril avec nos partenaires.

La mobilisation politique et financière pour le bateau français pour Gaza est bien avancée. Le Nord-Pas de Calais, avec l'engagement de forces multiples, dans toute la région, tient une place éminente dans le bateau français partie prenante de la flottille internationale, qui partira fin mai en direction du territoire palestinien avec la volonté de briser le blocus pour des raisons humanitaires et politiques. Au moment où l'occupant israélien multiplie les raids meurtriers, et prépare un nouveau massacre cette mobilisation est plus indispensable que jamais.

C'est au cœur même de l'occupation israélienne que l'AFPS Nord-Pas de Calais s'attaque avec sa participation à la campagne Boycott/désinvestissement/sanctions (BDS). Cette campagne répond à l'appel de 2005 de la société civile palestinienne. Elle est indispensable car, sans mobilisation de la population, les déclarations verbales les mieux intentionnées (et elles sont loin de l'être toujours) sont sans application. Ainsi de la reconnaissance de l'Etat de Palestine : pour l'instant le mouvement se poursuit en Amérique latine, parce que les peuples de cette régions ont une tradition de solidarité active avec le peuple palestinien, de lutte contre la domination des USA et ont pu se doter de gouvernements capables d'être indépendants de Washington.

C'est à une mobilisation de masse comparable, adaptée aux réalités du peuple de France qu'il est nécessaire d'aboutir. Et pour commencer pour sanctionner un Etat raciste et quasi fasciste : l'impunité pour Israël avec, à sa tête, un personnel politique qui n'a que mépris du droit international comme des Droits de l'Homme, doit cesser ;

La journée de la Terre, à Lille le 26 mars, doit permettre de rassembler tous ces combats. Elle est le symbole de la lutte des Palestiniens de l'intérieur. Nous serons tout particulièrement solidaires d'Ameer Makhoul, responsable d'Ittija de Haïfa, condamné à 9 ans de prison après avoir été torturé. Nous rappellerons le droit au retour sur la base de la résolution 194 de l'ONU. Dans le cadre de nos actions BDS nous appelons, dans un cadre unitaire, à la rupture des liens de jumelage entre Lille et Safed, la « ville la plus raciste d'Israël ».

Une telle rupture serait un geste politique fort, de nature à porter un coup sévère à la politique coloniale israélienne. L'Université de Johannesburg vient de rompre ses liens avec l'Université israélienne Ben Gourion, Lille possède l'occasion d'avoir un geste d'une portée comparable. Nous nous mobilisons pour l'obtenir.

Jean-François LAROSIERE, Président de l'AFPS Nord – Pas-de-Calais

## « Journée de la Terre »

### **Boycott/désinvestissement/sanctions contre Israël**

Ce 26 mars, comme depuis plusieurs années, dans le cadre du mouvement de solidarité pour l'application des droits nationaux du peuple palestinien, nous commémorons une journée de deuil mais aussi une journée de lutte contre la confiscation de sa terre par Israël. C'est la « Journée de la Terre »

Le 30 mars 1976 le gouvernement israélien travailliste de l'époque décidait de confisquer 3000 hectares de terre en Galilée. Il provoquait une grève générale. L'expulsion de 1948, la Nakba se poursuivait à l'intérieur même d'Israël trop souvent encore présenté comme un Etat démocratique alors qu'il s'agit d'un Etat colonial. La répression de la grève fut féroce : six morts, des centaines de blessés et d'arrestations.

La même logique d'expulsion et de répression se poursuit, avec le gouvernement israélien actuel, ouvertement raciste et fascisant. Le massacre à Gaza, toujours soumis à un blocus illégal, se poursuit après la phase intensive de fin 2008/début 2009: les crimes israéliens sont quasi quotidiens. En Cisjordanie, comme à Jérusalem, la colonisation s'accélère, l'expulsion palestinienne se poursuit, l'apartheid s'installe. Les droits nationaux du peuple palestiniens, les droits de l'homme sont bafoués depuis plus de 60 ans, ce n'est plus tolérable.

Pour l'application des droits nationaux du peuple palestinien, répondant à l'appel de 172 organisations de la société civile palestinienne en 2005, nous appelons au boycott-désinvestissement-sanctions (BDS) contre Israël. Il faut en finir avec l'impunité dont cet Etat criminel, continue de bénéficier. **Ce boycott, comme celui qui fut mené contre l'Afrique du Sud de l'apartheid, doit être un boycott citoyen, organisé, visant à isoler Israël et mettant aussi en cause les entreprises comme Veolia ou Dexia liées à la colonisation, ou l'accaparement de Jérusalem. Il doit être aussi politique et moral : le jumelage de Lille avec la ville israélienne de Safed, que les médias israéliens présentent comme la ville la plus raciste d'Israël, doit être rompu.**

**Cette « Journée de la Terre » à Lille est marquée par un hommage tout particulier à Ameer Makhoul, d'Haïfa, arrêté, torturé l'an dernier et condamné à 9 ans de prison. Il est le responsable de l'association Ittija des Palestiniens de l'intérieur, qui furent massacrés en 1976.**

**Rassemblement à Lille le samedi 26 mars à partir de 15 h devant Euralille**

*Stands militants, animations, signature de pétitions*

Premiers signataires : AFPS Nord-Pas de Calais, UJFP, Génération Palestine, LDH, MRAP, CSP 59, Collectif Afrique, Union syndicale Solidaires, Les Alternatifs, Coordination communiste, MJCF, PG, NPA, la communauté palestinienne du Nord, ...

---

## **Jasmin, massacre et dignité** par Nabil El-Haggar

**10 février 2011**

L'écrivain français Gabriel Charmes, en visite au pays du Cham en 1882, décrivant un nouvel esprit qui s'installait écrivait: «... l'inspiration à l'indépendance domine les esprits. J'ai pu observer, pendant ma présence à Beyrouth, les jeunes musulmans s'occuper à construire des hôpitaux et des écoles et à travailler pour le développement de la nation. Le plus important est que le communautarisme et le racisme étaient bannis. On pouvait trouver des Arabes chrétiens travailler dans les associations musulmanes...».

Quelques années plus tard, la révolution arabe est déclarée contre l'empire Ottoman. Les Arabes s'allient aux Britanniques et aux Français en échange de la

promesse de l'édification de l'Etat arabe. Un Etat que le mouvement national arabe a voulu, lors de son premier congrès réuni à Paris en 1913, moderne, démocratique et laïque... à l'image de la République française disait-il! Ironie de l'histoire, la nation arabe est politiquement née à Paris, capitale de l'une des deux puissances coloniales qui trahirent les promesses données au monde arabe qui sera divisé et colonisé, avec la Palestine sacrifiée au profit de la construction d'un Etat juif. Ce faisant, l'Occident ferme la porte de la modernité au monde arabe.

Plus d'un siècle plus tard, la révolution tunisienne du jasmin et l'égyptienne de Midan Al Tahrir inaugurent

sans doute une nouvelle ère arabe. Elles viennent d'acter la volonté populaire de se mettre debout et penser le monde par soi-même. Cela faisait trop longtemps que le doute de soi, la peur, la haine, les interdits et la méfiance envers l'autre remplissaient le cœur des arabes privés de démocratie.

En quelques jours, l'Arabe se découvre capable de volonté, de résistance ; il se sent utile, il refait société, il se pense capable de décider du monde dans lequel il aimerait vivre. Il se veut capable de juger ses dirigeants et leur intégrité, de contester leurs choix et leurs alliances, de contester des décisions politiques imposées par un Occident qui n'a pas encore compris qu'il a tout intérêt à ce que les Arabes puissent accéder à la liberté de penser, forger leur propre opinion et défendre leur

## **22 février 2011**

Les échos de la révolution égyptienne et tunisienne continuent à retentir dans le monde arabe, de la Lybie à l'extrême sud de l'Arabie. Après plus de quarante années de gestation et de fermentation politique et culturelle, les peuples arabes ont pris confiance en eux, ont fait tomber le mur de la peur et se sont « mis debout ».

Vont-ils totalement réussir à se débarrasser des dictatures militaires, des monarchies tribales et des oligarchies taillées sur pièces qui les soumettent depuis plus d'un siècle ? S'il est encore trop tôt pour répondre par l'affirmative, cela ne relève désormais plus de l'impossible !

Les dictateurs s'accrochent et espèrent museler le peuple en organisant quelques massacres au Yémen et à Bahreïn et un grand en Lybie ! Ils fondent cet espoir sur le silence assourdissant d'un certain occident qui a peur d'une grande démocratie arabe.

Cinq cents cinquante Libyens ont été tués en trois jours, dont 250 bombardés par l'aviation. Pourquoi aucune réaction digne de ce nom n'est parvenue aux oreilles du Dictateur ? Parce que la Lybie a des accords avec l'Europe pour lutter contre l'immigration clandestine africaine. Parce que le régime libyen a monnayé sa « respectabilité » en acceptant de ne plus financer les organisations soupçonnées de terrorisme. Cela rappelle le silence devant le massacre bien plus dévastateur de plus de 2000 palestiniens bombardés à Gaza par la « démocratie » d'Israël, il y a deux ans.

Par ailleurs, les Etats-Unis d'Obama, après avoir rendu hommage à la démocratie naissante en Egypte et en Tunisie, posent leur veto à la résolution présentée par les Palestiniens à l'ONU condamnant le développement des colonies.

droit. Un Occident qui devrait se presser de mettre fin à la politique des « deux poids, deux mesures » concernant la question palestinienne et son traitement injuste et humiliant pour tous les Arabes, à l'exception de leurs dirigeants.

Par ailleurs, le silence de certains intellectuels qui d'ordinaire se font passer pour les infatigables défenseurs des droits de l'homme est assourdissant. Ils pensent sans doute que les intérêts d'Israël, ami fidèle de la dictature de Moubarak, sont plus importants que les 80 millions d'Egyptiens qui aspirent à la démocratie.

Quelque soit l'avenir de cette révolution, il est sûr que désormais l'Arabe, où qu'il soit, vient de récupérer sa dignité et l'estime de soi. C'est déjà beaucoup.

Autrement dit, en pleine révolution arabe, les Palestiniens n'ont pas droit à la démocratie ! Le symbole est énorme, Obama est petit.

### ***Les conditions de la réussite***

Il ne suffira pas de se débarrasser des dictateurs et de leurs régimes pour que la révolution arabe soit accomplie. Il faudra réussir la refondation de l'histoire arabe à partir des espoirs portés par la jeunesse initiatrice de cette révolution. Il faudra réussir la construction d'une démocratie véritable qui leur permettra de se débarrasser de toutes les anomalies qui empoisonnent les sociétés arabes depuis trop longtemps. Ce qui revient à mener la bataille culturelle, celle des valeurs et de l'acceptation de l'autre.

Cette réussite est la condition sine qua non pour que les sociétés arabes puissent enfin se retrouver autour d'un projet politique, social et culturel commun, qui recueille l'adhésion de tous les « Arabes, hommes et femmes » indépendamment des confessions, des religions, des tribus et des régions. Ce projet devra convaincre que seuls les concepts politiques porteurs de valeurs telles que citoyenneté et laïcité peuvent garantir une réelle démocratie et une égalité de tous en droits. Des valeurs sans lesquelles la démocratie n'est pas possible.

### ***La révolution et la Palestine***

Il incombera aussi à la révolution arabe de régler la question palestinienne !

Cette révolution sera en effet boiteuse tant que la question palestinienne, trop longtemps ignorée des gouvernements arabes actuels, n'aura pas trouvé une solution juste. Nous savons que ceci ne sera pas facile. Parlons-en prochainement.

# Compte rendu du CA du 26 février 2011 (extraits)

Présents : Jean-Claude, Marie-Elise, Béatrice, Mireille, Corinne - Excusés : Jean-François, Malika, Sihem, Jean-Pierre

## 1 - Situation en Palestine et au Moyen-Orient.

Malgré la politique criminelle israélienne à l'encontre des Palestiniens, la Résistance populaire contre l'occupation et la colonisation se développe partout en Palestine occupée, de la Galilée au Néguev, en passant par Haïfa, Hébron, Ramallah et Gaza assiégée, où les assassinats et bombardements israéliens se poursuivent quotidiennement en toute impunité. La "démocratie" israélienne n'admet aucune critique de sa politique coloniale venant des Palestiniens de 48 ; la répression s'abat sur qui s'oppose aux "forces du déracinement" (Ameer Makhoul, le directeur d'ITTIJAH, condamné à 9 ans de prison par l'occupant).

Les villes de Lille et Lomme sont-elles intervenues auprès des autorités d'Haïfa, où Ameer Makhoul a été arrêté, pour demander sa libération (communiqué de l'AFPS 59/62 du 30/01/2011) ? Poursuivent-elles leur collaboration avec cette ville israélienne où la politique locale de répression et de discriminations est à l'image de la politique nationale ?

A Ramallah, manifestation ce 24/02 pour exiger la fin des divisions inter palestiniennes et appeler à l'unité des Palestiniens contre l'occupation et la colonisation. Manifestations palestiniennes, à Gaza comme à Ramallah, en soutien à la lutte des peuples arabes. Israël pourrait perdre un allié de premier plan ds la région avec la fin du régime de Moubarak. Signe encourageant : ouverture plus régulière de la frontière à Rafah, entre l'Egypte et la bande Gaza ; de nombreux Palestiniens ont pu rentrer à Gaza .

## 2 - Droits nationaux du peuple palestinien

- Révélations de WikiLeaks -via Al Jazeera et The Guardian- sur les "négociations" israélo/Autorité palestinienne (concessions de l'A.P. sur les réfugiés, Jérusalem, les colonies, Israel=Etat juif...)

Saeb Erekat, chef négociateur de l'OLP, responsable de la fuite des "petits papiers" a démissionné de ses fonctions.

- Veto étasunien le 18/02 à un projet de résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU condamnant la colonisation israélienne. Selon un responsable de l'OLP, "par crainte d'être renversé par le peuple", Abbas n'a pas bloqué ce projet de Résolution comme le lui avait demandé Obama (qui voulait une déclaration légère et vague plutôt que cette résolution qui l'obligeait à afficher son soutien à la colonisation israélienne)).

Pour Gideon Levy, journaliste israélien à Haaretz, "Obama et Bush, c'est du pareil au même".

- Pour qui le "processus de paix" peut-il encore faire illusion ? Lors de la manifestation du 24 février à Ramallah, les Palestiniens ont aussi dénoncé les accords d'Oslo et le "processus de paix".

Le numéro 25 des Cahiers de formation de l'AFPS qui porte sur Jérusalem devra être analysé et débattu, compte-tenu de certaines positions qui ne semblent pas fidèles à la charte de notre association, notamment sur la question du droit au retour. Nous disposons de 3 exemplaires du Cahier en question.

## 3 - Préparation du 5 mars et du 26 mars pour la Journée de la Terre

### 4 - Bateau français pour Gaza

Une réunion nationale a lieu à Paris ce samedi pour faire un premier bilan financier.

L'AFPS national, via la liste de diffusion "groupes locaux", a demandé à chaque groupe AFPS de faire remonter les sommes récoltées et versées au MRAP pour pouvoir faire un point précis ce samedi. Des dizaines d'initiatives ont été prises partout en France, en plus de la tournée du camion.

Le Nord Pas de Calais a fait remonter, quant à lui, environ 6000 €. Oussama, pour "Rencontre et Dialogue", doit encore remettre au MRAP les dons récoltés les 2 et 3 février pendant la tournée du camion dans le 59/62. La question de la participation ou du soutien de la Croix Rouge française, organisation humanitaire, au Bateau français a été soulevée (le croissant rouge iranien n'avait-il pas organisé l'envoi d'un bateau pour Gaza ?).

## 5 - Agenda

Aux 2 actions précédentes, s'ajoute notre participation à - une soirée Palestine organisée par le MRAP de Dunkerque **jeudi 17 mars** : projection/débat à Grande-Synthe : Gaza Strophe + réalisateur (notre participation reste à confirmer)

- "un après-midi pour la Palestine" à Tourcoing **dimanche 27 mars** (projet d'Acreevania pour un centre aéré à Napolouse).

## 6 - Congrès national, AG et bilan financier

Étude nécessaire des documents de congrès. Quelle participation de notre groupe ? **A revoir au prochain CA**

La participation au Congrès est un temps fort de notre association : bilan d'activités et financier, orientation de notre association mais aussi un moment important de rencontres, d'échanges avec d'autres militants de groupes locaux.

AG de l'AFPS 59/62 le samedi 16 avril à la MRES. Présentation du bilan financier 2010 et validation par le CA.

CR rédigé par Mireille Gabrelle

**Le prochain CA se tiendra le samedi 2 avril à 10 h à la MRES.**

Ordre du jour par le Président. Jean-François Larosière :

### 1 Situation politique et initiatives de l'AFPS Nord-Pas de Calais

*Bien entendu il y a les actions déjà inscrites à l'agenda, notamment la journée d'action du 2 avril pour le bateau et le stand du salon d'Arras le 1<sup>er</sup> mai. A noter que l'idée d'une rencontre débat est apparue au niveau du collectif concernant révoltes et révolutions dans le monde arabe. Cette réunion est à construire dès maintenant, en n'oubliant pas ce que nous avons prévu dès la braderie: une rencontre avec les forces populaires, notamment les syndicalistes, qui jouent un rôle décisif dans les révolutions et Tunisie et en Egypte. Cette réunion sera nécessairement centrée sur la Palestine.*

## 2 Préparation du congrès national de l'AFPS

- appréciation sur le rapport d'activité
- appréciation sur le rapport d'orientation. Les amendements de l'AFPS Nord-Pas de Calais
- Candidatures au CN

Les rapports nationaux sont transmis par mail. Les adhérents qui souhaitent un envoi papier en font la demande. Des exemplaires seront disponibles lors de la réunion du CA.

3 Préparation de l'Assemblée Générale du 16 avril      4 Agenda      5 Questions diverses.

## Courriers à propos de Salah Hamouri

**Extrait de la lettre de M. Alain Juppé**, ministre des affaires étrangères à **Patrick Braouezec**, député.

Le 13 mars 2011

Texte complet : [www.nord-palestine.org/2011-03-15ReponseJuppe.pdf](http://www.nord-palestine.org/2011-03-15ReponseJuppe.pdf)

« Mes prédécesseurs sont intervenus auprès des autorités israéliennes, ainsi que le Président de la République... en juin 2008... Le Président a invité les autorités compétentes à un acte de clémence. Il a notamment fait valoir que Monsieur Hamouri, qui n'a commis aucun crime et s'est investi dans les études en prison, ne représentait aucun danger pour Israël. Cette demande a toutefois été rejetée par le Premier ministre israélien par courrier en date du 6 août 2009.

Sur le plan procédural, ayant purgé plus des 2/3 de sa peine (près de 6 années sur 7 auxquelles il a été condamné) Monsieur Hamouri remplit les conditions matérielles pour bénéficier d'une procédure de réduction de peine. Toutefois, il convient de rappeler que, à ce jour, l'intéressé n'a formulé aucune demande de remise de peine, n'étant pas disposé à formuler des regrets, condition nécessaire au regard du droit israélien...

**Jean-Claude Lefort** (*président de l'AFPS*) à **M. Alain Juppé** Ministre des Affaires étrangères  
Paris, le 18 mars 2011

[www.nord-palestine.org/2011-03-18Lefort-Juppe-Hamouri.pdf](http://www.nord-palestine.org/2011-03-18Lefort-Juppe-Hamouri.pdf)

Dans votre réponse, en date du 15 mars, au député Patrick Braouezec qui vous interrogeait sur le cas de Salah Hamouri, vous affirmez clairement que celui-ci « n'a commis aucun crime » et qu'il ne « constitue pas un danger pour Israël ». Vos écrits sont à rapprocher des propos tenus en juin dernier devant Madame Denise Hamouri, la mère de Salah, par le Conseiller diplomatique du Président de la République, M. Jean-David Levitte, indiquant clairement que la détention de Salah était « arbitraire ».

Tout cela confirme ce que nous ne cessons de dire, depuis des mois et des mois, à savoir que notre compatriote est bien innocent et qu'il est emprisonné injustement depuis 2005 pour des raisons uniquement politiques. C'est le seul détenu politique français à l'étranger.

Dans ces conditions où l'innocence de notre compatriote est établie, il ne devrait être qu'une attitude possible : agir sans perdre une seconde, avec une détermination sans faille, pour obtenir sa libération immédiate et sans conditions.

Or ce n'est pas le cas, c'est le moins qu'on puisse dire. Et pour tenter de « justifier » cette attitude vous avancez trois considérants qui n'ont strictement aucune consistance.

1. Vous indiquez que rien ne peut se concevoir pour vous hors « le respect de l'indépendance de la justice d'Israël. » Mais comment pouvez-vous considérer que les tribunaux militaires israéliens sont partie prenante de « la justice d'Israël. » ? Ce sont des tribunaux d'exception qui accompagnent et renforcent l'occupation illégale par Israël des Territoires palestiniens.

Cette occupation est universellement condamnée. Et ces tribunaux militaires sont tout aussi illégitimes que le tribunal de Clermont-Ferrand qui, en août 1940, condamna à mort par contumace le général de Gaulle parce qu'il avait choisi la résistance et non pas la collaboration. Ce dernier déclara d'ailleurs, apprenant cette sentence, qu'elle était « nulle et non avenue ». Mais c'était le général de Gaulle, il est vrai...

De plus, dès lors qu'un Français était ou est victime d'un arbitraire judiciaire aux yeux des autorités de notre pays, celles-ci ne se privent pas d'interférer publiquement, jusqu'à tendre les relations diplomatiques avec le pays concerné. Le dernier cas en date c'est le Mexique qui n'est pas un Etat en guerre et qui n'a pas jugé notre compatriote devant un tribunal militaire d'exception. Vous n'avez pas hésité à « commenter » et à ignorer « l'indépendance de la justice » mexicaine.

Pourquoi en va-t-il autrement pour Salah Hamouri dès lors qu'il est innocent et ceci sans hésitation possible ? Pourquoi ? Parce que c'est Israël ? Ce pays peut donc tout se permettre sans que cela ne vous émeuve ? Les

droits de l'Homme, selon vous, vaudraient partout sauf dans un endroit sur cette planète : en Israël ? C'est intenable.

2. A cela qui vous disqualifie gravement, ainsi que notre pays dans cette région du monde, vous ajoutez une contrevérité absolue. Selon vous Salah Hamouri n'aurait pas déposé de demande de « remise de peine ». C'est totalement faux. Une demande de remise de peine a bien été présentée aux deux tiers de sa peine accomplie. Sa libération a été refusée, le 26 juillet 2009 – vous lisez bien : en 2009 – par une commission militaire israélienne. Motif invoqué : « Salah n'était pas guéri ».

Je crois pouvoir dire qu'il n'est pas près de « guérir », Monsieur le Ministre. Salah refuse en effet politiquement, de manière non violente, l'occupation par une force étrangère du pays qui l'a vu naître et en particulier de la ville où il réside : Jérusalem-Est. Voilà pourquoi il est en prison. Il dit « Non ! » à l'occupation. Cela devrait lui valoir les honneurs de la France.

3. Non seulement il subit un emprisonnement inique depuis plus de 6 ans mais il devrait en plus, selon vous, s'humilier totalement et prononcer des « regrets » qui seraient, écrivez-vous, « nécessaires » ! Des regrets pour quoi ? Parce qu'il refuse l'occupation de la Palestine ? Si quelqu'un devait prononcer de profonds regrets c'est Israël. Certainement pas lui. Et s'il devait regretter quelque chose c'est l'inaction de la France et son soutien de facto de

l'occupation israélienne.

Mais votre posture et votre inaction face à ce déni de justice que finalement vous « couvrez » depuis des années ne nous décourageront pas pour autant. C'est qu'à votre différence nous avons la justice et le droit avec nous ! Impossible en France d'arrêter ces valeurs de s'exprimer. Vous n'y parviendrez pas, Monsieur le Ministre !

Plus que jamais nous agissons pour que notre compatriote soit libéré car il n'a strictement rien à faire en prison où l'on tue sa jeunesse et où le droit se fracasse dans un silence assourdissant et peu glorieux des autorités françaises. ...

Jean-Claude Lefort - Député honoraire

## BULLETIN D'ADHESION POUR L'ANNEE 2011

Plus que jamais les Palestiniens ont besoin de votre soutien. <http://www.nord-palestine.org/Cotisation2011.pdf>

Nom:.....Prénom.....

Adresse : .....

CP : ..... Commune : .....

Tél. personnel : ..... Tél. mobile : .....

E-mail .....@.....

Profession : ..... Année de naissance : .....

### COTISATION ANNEE 2011 :

#### Grille indicative

Tranche	Revenus mensuels adhérent	Cotisation annuelle
1	Inférieurs à 500 €/mois :	10 €
2	De 500 à 1 000 €/mois :	25 €
3	De 1 000 à 1 500 €/mois :	40 €
4	De 1 500 à 2 000 €/mois :	55 €
5	De 2 000 à 2 500 €/mois :	70 €
6	De 2 500 à 3 000 €/mois :	85 €
7	De 3 000 à 3 500 €/mois :	100 €
8	Supérieurs à 3 500 €/mois :	120 €

Je cotise dans la tranche n°..... soit .....€

Avec la cotisation vous recevez le journal interne *Palestine Solidarité* (4n°/an soit 5€) et notre lettre électronique mensuelle.

**@ Important : N'oubliez pas d'indiquer votre adresse électronique @**

- Je soutien les activités de l'AFPS et verse la somme de ..... €
- J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de ..... €  
(Des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'association sur ce don.)
- Je verse la somme totale de .....€**

**Chèques à l'ordre de : "AFPS Nord Pas-de-Calais"**

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel.

Merci de renvoyer ce bulletin accompagné de votre chèque au siège de l'association :

**AFPS Nord - Pas-de-Calais MRES - 23, rue Gosselet - 59000 - Lille**

# La Palestine : une histoire déchirée entre les multiples résolutions de l'ONU et les plans de paix internationaux jamais respectés par Israël.

Article publié dans le bulletin de liaison n° 39 février-mars 2011

Limousin Palestine - Groupe local de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS)

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations unies recommande le partage de la Palestine en deux Etats indépendants, l'un arabe et l'autre juif destinés à être liés par une « Union économique ». C'est la résolution 181: Un Etat juif sur 56% de la Palestine où les juifs représentent 32 % de la population et ne détiennent que 7 % des terres, un Etat arabe sur les 44 % restants et un régime de tutelle internationale pour Jérusalem et Bethleem. En d'autres Termes 14000 km<sup>2</sup> sont attribués à l'Etat juif qui inclut 588000 juifs et 455000 Arabes tandis que 11500 km<sup>2</sup> sont attribués à l'Etat arabe de Palestine. La zone internationale comprenant Jérusalem et Bethleem ne verra jamais le jour. La guerre civile éclate le jour même de la décision des Nations unies, six mois plus tard, les forces juives financées par les Etats-Unis et l'URSS via Prague se sont emparées de la plupart des villes arabes et ont déjà chassé près de 400000 Palestiniens du territoire prévu pour l'Etat juif. Israël proclame son indépendance. La guerre éclate contre les armées des Etats arabes voisins. La guerre de 1948 est la Naqba (catastrophe) pour les Palestiniens. 800 000 Palestiniens ont été expulsés et exilés, le territoire alloué à l'Etat arabe est partagé entre Israël, la Transjordanie qui annexe la Cisjordanie et l'Egypte qui exerce sa tutelle sur la bande de Gaza. Israël a augmenté d'un tiers sa superficie prévue par le plan de partage des Nations Unies.

La résolution 181 stipule aussi qu'aucune expropriation d'un terrain possédé par un Arabe dans l'Etat juif ou par un juif dans l'Etat arabe ne sera autorisée sauf pour cause d'utilité publique. Or Israël s'est octroyée d'autorité les terres des « absents », soit environ 60 % de son propre territoire sans compter le Néguev où les Bédouins furent également dépossédés.

La situation en juin 1967 est la suivante : Israël occupe un territoire plus grand que celui alloué par le plan de Partage ,la Jordanie et l'Egypte n'ont jamais profité de la situation pour créer un Etat palestinien incluant la Cisjordanie, la bande de Gaza avec Jérusalem-Est comme Capitale. Aucun de ces pays ne souhaite une Palestine arabe indépendante.

A l'issue de la guerre de 1967 : Israël occupe l'ensemble de la Palestine mandataire. 250 000 Palestiniens ont été expulsés vers la Jordanie et 100 000 arabes syriens sont expulsés du Golan syrien. Au soir du sixième jour, Israël a plus que triplé son territoire. Une semaine auparavant Israël comptait 2.7 millions de juifs et 300 000 Arabes, donc un habitant sur neuf est arabe, après la guerre Israël contrôle 1.3 millions de Palestiniens et un habitant sur deux est Palestinien. Dès le mois de juillet 1967, Israël annexe Jérusalem-Est et proclame la ville « réunifiée », capitale d'Israël. Cette décision comme celle qui consiste de faire Jérusalem-ouest sa capitale viole les résolutions de l'ONU ; la résolution 181 qui prévoit un statut international pour Jérusalem, les textes d'armistice de 1949, la résolution du 19 décembre 1949 qui réaffirme le statut international pour Jérusalem. Israël installe de grands blocs de colonie le long de la ligne verte (ligne d'armistice de

1967), dans la vallée du Jourdain, en Cisjordanie avec la présence des deux grands blocs de colonies l'un au nord (Ariel -Shomeron-Qedumim...), l'autre à Jérusalem (Maale Adummim-Kefar Adumim...) De nos jours, 46 % du territoire de la Cisjordanie est passé sous contrôle israélien dont plus de 20% sont alloués aux colonies et le « Grand Jérusalem » est annexé à Israël. 468 000 colons vivent en Cisjordanie dont 200 000 autour de Jérusalem-Est. La résolution 242 adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU le 22 novembre 1967 qui condamne l' « acquisition de territoire par la guerre », demande le « retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés » et qui condamne « l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique » de chaque Etat de la région est jusqu'à nos jours bafouée par Israël qui poursuit sa campagne d'extension de la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Cette résolution a pourtant été reprise par les Etats de la ligue Arabe le 28 mars 2002. A l'issue d'une réunion de ses 22 chefs d'Etat et de gouvernement à Beyrouth, la ligue arabe propose à Israël la reconnaissance complète pas ses membres et l'établissement de « relations normales » en contrepartie d'un retrait de l'Etat d'Israël sur ses frontières internationalement reconnues c'est-à-dire celles du 5 juin 1967, d'une acceptation d'un Etat palestinien sur ces territoires avec Jérusalem-Est comme capitale et une solution juste pour les réfugiés. Dans sa résolution 194 du « droit au retour » qui date du 11 décembre 1948, l'Assemblée générale de l'ONU « décide qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins » « Ceux qui ne désirent pas rentrer dans leurs foyers doivent être indemnisés » Israël a bien reconnu ce droit puisque son acceptation figure dans le préambule de la résolution admettant Israël comme membre de l'ONU. Cette résolution concerne actuellement près de 5 millions de Palestiniens qui vivent dans des camps de réfugiés en Cisjordanie, à Gaza, au Liban, en Syrie et en Jordanie.

Cependant, il est clair que les Palestiniens n'exigent pas le retour de l'ensemble des réfugiés, solution complètement surréaliste mais essentiellement une solution pour les 300 000 réfugiés du Liban privés de droits. Le «droit au retour» s'imbrique dans un droit plus général qui est celui de disposer de la liberté d'aller et venir. Dans l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 : « 1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. 2. Toute personne a le droit de quitter tout pays y compris le sien et de revenir dans son pays. Dans l'article 12 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966 : « Quiconque se trouve légalement sur le territoire d'un Etat a le droit d'y circuler librement et d'y choisir sa résidence. 2. Toute personne est libre de quitter n'importe quel pays y compris le sien. 3. Les droits mentionnés ci-dessus ne peuvent être l'objet de restrictions que si celles-ci sont prévues par la loi, nécessaires pour protéger la sécurité nationale, l'ordre public, la santé ou la moralité publique, ou les droits et libertés d'autrui, et compatibles avec les autres droits recon-

nus par le présent Pacte. 4. Nul ne peut arbitrairement être privé du droit d'entrer dans son propre pays.» De plus le 24 octobre 1970 l'Assemblée générale des Nations Unies renforce ce droit pour les Palestiniens dans sa résolution 2625 « Tout Etat doit s'abstenir de toute action

visant à rompre partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un autre Etat ou d'un autre pays. » 50 autres résolutions renforcent encore la résolution 194.

Isabelle Jauberteau

(Compte-rendu de notes de conférences pour la Ligue des Droits de l'Homme)

Première partie : De la résolution 181, 242 et 194.

Sources bibliographiques : « Les emmurés. La société israélienne dans l'impasse. » Sylvain Cypel. La découverte

2005. « Le droit au retour. Le problème des réfugiés palestiniens. » textes réunis et présentés par Farouk Mardam-Bey et Elias Sanbar. Sindbad.

Actes Sud, 2002. Les cahiers de formation de l'AFPS. Le Monde Diplomatique.

## AGENDA (Extrait) Plus d'infos sur le site: [www.nord-palestine.org/agenda.htm](http://www.nord-palestine.org/agenda.htm)

**Vendredi 25 Mars** à 19h, à l'annexe du TEMPLE PROTESTANT (22, rue Jeanne d'Arc 59000 LILLE) >>

**Soirée-témoignage** organisée par l'Eglise réformée de Lille avec J. Dali et H. Benkemoun

**Samedi 26 Mars** à Lille Place des Buissons : **Rassemblement à 15 heures** →

dans le cadre de la **journée de la Terre** Journée de mobilisation unitaire, avec une action de **Boycott-Désinvestissement-Sanctions contre Israël**

**Dimanche 27 Mars** à partir de 14h30 à **Tourcoing** 283 rue du Brun pain :

**Un après-midi pour la Palestine** >> au profit d'un centre aéré à Naplouse, organisé par **Acreamana** (stand AFPS)

Extrait du programme : 14h30 : Ouverture, mot de la présidente

15h00 : présentation du projet "un sourire pour tous"

15h45 : Hani ramadan « État sioniste et universalité de l'islam »

17h45 : Table ronde : Mouloud Bouzidi, Abdelhalim Sayoud, Jean-François Larosière

**Du 27 mars au 2 avril**, Accueil d'un palestinien de Cisjordanie George RISHMAWI >>

**du 28 au 2 avril** : autres interventions publiques de Georges → et ci dessous

**Lundi 28 Mars de 15 h à 17 h 30** à la **MRES** Salle du beffroi 23 rue Gosselet, avec le CCFD Terre solidaire

Rencontre avec George RISHMAWI >>

membre d'une organisation partenaire du CCFD en Palestine **MECC-DSRP**.

**Lundi 28 mars de 20h à 22h** : salle Saint Paul 24 rue Gallieni à Marcq-en-Barœul (derrière l'église Saint Paul)

Le CCFD Terre Solidaire invite à une rencontre avec George RISHMAWI >> partenaire palestinien du CCFD :

**témoignage sur l'aide aux réfugiés palestiniens...** Renseignements au 03 20 04 25 09

**Lundi 28 Mars** à 18h30, 27 rue Ledru Rollin à **Hellemmes** :

**Formation sur la Palestine** avec **Saïd Bouamama** >>

Thème : relation/comparaison de la Résistance palestinienne avec celle d'autres pays colonisés

**Mercredi 30 mars à 18h30** à **Boulogne sur Mer** Salle Cassar - Les Annonciades 19 Place de la Résistance

Le Collectif Palestine Côte d'Opale vous invite à la projection du film documentaire "LA TERRE PARLE ARABE" >>

**Vendredi 1<sup>er</sup> avril - 18h00** à **Villeneuve d'Ascq - Faculté de Lille 3** – Amph D Bâtiment B - métro "Pont de bois"

**LA RESISTANCE DES FEMMES PALESTINIENNES** →

**Samedi 2 Avril**, à 10h à la MRES de **Lille** : **Réunion du Conseil** de l'AFPS 59/62

**Samedi 2 Avril** à 18h, salle des fêtes de **Dechy** (à côté de Douai) : **Couscous pour le bateau pour Gaza** >>

organisé par l'association **ACLIA** et le **groupe AFPS 59/62 de Douai** >>

**Dimanche 3 Avril** de 10h à 16h30, à la Maison de la laïcité Condorcet à **Hamme-Mille (Belgique)** :

**Assemblée** organisée par la coordination du **Brabant Wallon** : « **Mieux comprendre le Hamas** » >>

**Mercredi 6 avril** de 9h à 18h au Sénat, à Paris. **Colloque du Cercle des Chercheurs sur le Moyen Orient**

**Vendredi 8 et samedi 9 Avril** de 9 à 19h, place du Théâtre, à la Chambre de Commerce de **Lille** :

7<sup>ème</sup> édition du **Festival des langues** par l'Association « **No man's langues** » >>

**Samedi 9 Avril**, de 18h30 à 20h30 à **Tourcoing** : **Rencontre « Un bateau pour Gaza »** >>

**Dimanche 10 avril** à 14h à **Liévin (62)** Salle **Noël Josèphe** (près de la Poste - cité de la plaine)

"SOS Gaza" nous invite à la **journée « Gaza-Strophe »** Projection du film Gazastrophe et débat.

Témoignages de Mohamed Salem, de Mouloud Bouzidi et de Majed Bamyia.

**Samedi 16 Avril**, à la MRES de **Lille** : **Assemblée Générale** de l'AFPS 59/62